



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats jeunes

Question écrite n° 79161

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la situation des missions locales en attente des financements promis par l'État pour renforcer et développer leurs moyens en faveur du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS). Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, opérateurs de ce dispositif qui s'adresse aux jeunes en les accompagnant, en particulier, dans leur projet à la fois professionnel et social pour un accès à l'emploi durable, doivent recruter 2 000 référents. Pour réaliser au plus vite les actions, les missions locales ont commencé les entrées dans le programme CIVIS, mais les moyens budgétaires n'arrivent toujours pas et elles ne peuvent pourvoir aux recrutements indispensables. Comme l'a rappelé le Premier ministre, 57 000 jeunes sont au chômage depuis plus d'un an, et l'emploi constitue un défi majeur que les responsables de missions locales veulent relever pourvu que les fonds destinés aux référents soient débloqués. L'État devrait financer chaque poste à hauteur de 36 000 euros par an. Cette somme, qui ne représente que le coût global du salarié, est par ailleurs insuffisante, car elle ne tient pas compte des charges de structures afférentes à ces nouveaux emplois d'encadrement. Cette question reste en suspens et ne règle pas celle de la réorganisation (locaux, charges administratives...). Si l'urgence est bien la signature de contrats CIVIS, en particulier pour les jeunes peu ou pas qualifiés (niveau VI ou V bis) qui doivent bénéficier d'un accompagnement personnalisé ou renforcé avec un référent, il lui demande de faire en sorte que les engagements financiers soient tenus dans les meilleurs délais.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre effective du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) par le réseau des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes (PAIO) a démarré en mai 2005, après que l'ensemble des dispositions législatives (loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005), réglementaires (décret du 14 mars 2005) et des mesures d'application (circulaire du 19 mars 2005) aient été adoptées. Sur le plan budgétaire, le renforcement des moyens du réseau a été inscrit en loi de finances et prévoyait notamment la consolidation des postes de référents anciennement dévolus au programme TRACE (840 postes) et la création de 2 000 postes de référents supplémentaires, dont une première répartition régionale a été effectuée en mars. Courant juin, les perspectives de recrutement ont été ajustées par les DRTEFP en fonction des projets des ML-PAIO de leur ressort, donnant ainsi lieu à une programmation pour 2005. Les crédits relatifs à la mise en oeuvre de cette programmation ont été délégués aux DRTEFP, le 30 juin, pour permettre la signature rapide des conventions et engager les procédures de recrutement. À la fin de l'année 2005, 1 949 référents ont été recrutés et 21 postes supplémentaires sont venus renforcer les animations régionales des ML-PAIO. Les derniers recrutements de référents interviendront dans le courant du premier semestre 2006 (en particulier dans les DOM). Ces résultats témoignent de l'importante mobilisation qui a présidé à la mise en oeuvre du CIVIS. Les charges de structure afférentes à ces renforcements d'effectifs ont été appréciées au niveau local et au cas par cas, dans le cadre de la convention globale de fonctionnement liant les ML-PAIO à l'État ou avec le soutien financier des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79161

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 février 2006

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10972

Réponse publiée le : 28 février 2006, page 2160